RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 25 mars 2021

CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la
SALLE COMMUNALE SWISSER

Le lundi 29 mars 2021 à 20h

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du la séance du 12 mars 2021
2. Affectation des résultats 2020
3. Vote des taxes directes locales 2021
4. Vote du Budget primitif 2021 Commune et Lotissement
5. Subventions aux associations
6. Avenants au marché de l'extension de la place du village lots 1 et 5
7. Infos
8. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ

MAIRIE DE ROSENWILLER (Bas-Rhin)

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2021

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, EINHART Nicolas, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MARGUIN Stéphane, MEYER Christine, MEYER Eric, WANTZ Anne-Cécile
Membres excusés : MODRY Nathalie, OFFENBURGER Yves (donne procuration à MEYER Eric), ZASOVA FRIEDERICH Biljana (donne procuration à HUCK Claudine),

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame MEYER Christine, le quorum étant atteint ; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Subvention au Groupement d'Action Sociale pour le personnel communal.
Ouverture de la séance : 20h05

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 12 mars pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications

2 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 COMMUNE

Le Maire explique que selon les règles comptables, il convient d'affecter en priorité l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement et au paiement des restes à réaliser. Les restes à réaliser sont les projets qui ont été actés par le Conseil Municipal en 2020 mais qui ne sont pas encore terminés. Ils sont donc repris dans l'exercice 2021.

- les restes à réaliser = 428 000 € en dépenses et 290 000€ en recette, soit - 138 000 € à couvrir
- le capital de l'emprunt à rembourser (22 500 €)

Les élus choisissent de garder un reliquat en fonctionnement pour faire face à d'éventuels imprévus.

AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2020
« COMMUNE »

Suite au vote du compte administratif 2020, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement exercice 2020 de 94 667.92 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de 142 159,19 €
- un déficit d'investissement exercice 2020 de 30 450,41 €
- un excédent d'investissement cumulé de 12 133,63 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

En fonctionnement :

- **100 000,00 €** excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- **42 159,19 €** résultat reporté en fonctionnement (article 002)

En Investissement :

- **12 133,63 €** excédent d'investissement reporté (article 001)

3 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire explique que suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes ne percevront plus le produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales à partir de 2021. Concernant les foyers fiscaux, 80% des redevables seront exonérés en 2021. Pour les 20% des foyers restants, l'exonération sera progressive : 30 % en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par deux mécanismes :

1. le transfert de la part départementale de la TFPB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
2. la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage, qui est d'environ 130 000 € pour notre commune pour retrouver un produit équivalent.

La croissance de la commune (augmentation du nombre de foyers) et la dynamique des bases sera compensée par l'état annuellement par la réévaluation du coefficient d'équilibrage.

La commune conservera la possibilité de revoir les taux de la TFPB et TFNB en cas de besoin de ressources financières. Le Maire précise que les taxes n'ont pas augmenté depuis une quinzaine d'années.

Point 3: VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2021

Par délibération du 28 février 2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 21,86 %
TFPB : 15,54 %
TFPNB : 88,99 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28,71 % (soit le taux communal de 2020 : 15,54% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations,

- DE PRENDRE ACTE du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),
- DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2021 et donc de les maintenir à :

TFPB : 28,71 %
TFPNB : 88,99 %

4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire passe au travers des grands chapitres de dépenses et de recettes, qui ont été parcourus par la Commission des Finances.

Il présente les plans de financement pour les grands projets d'investissement de l'année 2021 et précise que ces dépenses enrichissent le patrimoine communal.

- Aménagement de la place de l'église (parking + hall couvert)
- Travaux de rénovation de l'intérieur de l'église (peinture de la nef et mobilier)
- Travaux de restauration des vitraux, du chœur et du chevet de l'église
- Aménagement d'un parking solaire
- Réserve en achat foncier
- Travaux de voirie, de sécurité et chemins ruraux

L'emprunt de 450 000 € à taux zéro, contracté en 2017 sur 20 ans coûte 22 500 € par an.
Les projets 2021 estimés à 1 174 049,59 € sont subventionnables en moyenne à hauteur de 60% par les partenaires financiers (Etat, Région, Département, autres...).
Une recette exceptionnelle de 305 000 € est attendue suite à la vente de terrains communaux au lotissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2021 de la commune à la somme de **1 810 600,00 €** soit :
  - FONCTIONNEMENT : **550 600,00 €** en recettes et en dépenses
  - INVESTISSEMENT : **1 260 000,00 €** en recettes et en dépenses

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 « LOTISSEMENT »

Le Maire explique que la vente des parcelles n'ayant pas démarré, toutes les dépenses sont supportées par un prêt.
Un emprunt de 3 500 000 € à 0,39% sur 3 ans a été contracté pour préfinancer l'opération.
Il faudra attendre 4, voire 5 ans pour que la viabilisation définitive soit terminée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT »

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2018 du lotissement à la somme de **9 056 011,23 €** soit :
  - FONCTIONNEMENT : **4 960 000,00 €** en recettes et en dépenses
  - INVESTISSEMENT : **4 096 011,23 €** en recettes et en dépenses

5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose de renouveler les montants accordés en 2020.

Point 5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - Année 2021 -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,

- **D'ALLOUER**, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	**Subventions 2021**	Subventions 2020	Subventions 2019
Association sportive et culturelle	**400 €**	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	**700 €**	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	**700 €**	700 €	500 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	**200 €**	200 €	200 €
Ligue contre le cancer	**200 €**	200 €	200 €
Association US MEMORY GRAND EST	**100 €**	100 €	100€
TOTAL	**2 300 €**	**2 300 €**	**2 100 €**

- **D'OUVRIR** les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2021

6 AVENANTS AU MARCHE DE L'EXTENSON DE LA PLACE DU VILLAGE

Le Maire explique que suite à des imprévus, 2 avenants sont proposés :

1) Pour le lot 2 (démolition, gros œuvres) :
- des plaques de fibre ciment amiantées ont été découvertes lors de la démolition
- des travaux additionnels de reprise en sous-œuvre ont été nécessaires
- des purges importantes du sol se sont avérées nécessaire pour faire face aux nombreuses résurgences souterraines

  Cet avenant représente une augmentation de 7% du marché initial

  Le Maire remercie l'architecte, Mélanie STEGER, qui suite à ses échanges avec l'entreprise DICKER a réussi à minimiser l'avenant dans le cadre de négociations.

2) Pour le lot 5 (échafaudage) : une fissuration sur les pignons a nécessité une consolidation immédiate via un échafaudage spécifique.

Point 6A : EXTENSION DE LA PLACE DU VILLAGE
Avenant N° 1 - lot 2 - Démolition /Gros oeuvre

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

DICKER SAS, 2 route d'Eichhoffen, 67140 ANDLAU

Lot n° 02 - Démolition / Gros oeuvres	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			**108 271,28 €**
Complément désamiantage	1 980,06 €		
Travaux d'infrastructure et de consolidation	5 583,10 €		
Montant total avenant HT	**7 563,16€**		
Montant marché après avenant			**115 834,44 €**
TVA 20 %			23 166,89 €
Montant total marché TTC			**139 001,33 €**

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Complément désamiantage, vidange et démolition fosse à purin
  - travaux supplémentaires d'infrastructures et divers

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de ***+ 7 563,16 € HT***

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 02 susmentionné est porté à

139 001,33 € TTC

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2115 du budget primitif 2021.

Point 6B : EXTENSION DE LA PLACE DU VILLAGE
Avenant N° 1 - lot 5 - Echafaudage

Lors des travaux de démolition, il a été constaté une fissuration sur les pignons nécessitant une consolidation immédiate via un échafaudage spécifique non prévu au marché.
Compte-tenu de l'urgence de la situation, ces travaux ont été effectués par l'entreprise titulaire du marché.

Entre :
Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :
MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER
et
Agissant au nom de l'entreprise :
ENTREPRISE SCHWEITZER, 31 rue du Hahnenberg, 67190 GRENDELBRUCH

Lot n° 05 - Echafaudage	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			**5 700,00 €**
Echafaudage de sécurité multidirectionnel auto-stable			
jusqu'à nouvelle structure bois en place	5 200,00 €		
Montant total avenant HT	**5 200,00 €**		
Montant marché après avenant			**10 900,00 €**
TVA 20 %			2 180,00 €
Montant total marché TTC			**13 080,00 €**

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Mise en place d'un échafaudage de sécurité multidirectionnel auto-stable jusqu'à nouvelle structure bois en place
  - travaux supplémentaires

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de ***+ 5 200,00 € HT***

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 02 susmentionné est porté à

13 080,00 € TTC

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2115 du budget primitif 2021.

7 SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Il s'agit de délibérer pour que les agents communaux puissent bénéficier des avantages offerts par le CNAS. (Comité d'Entreprise). Le Maire rappelle que 4 agents travaillent pour la commune : Patricia la secrétaire, Marc l'ouvrier communal, Annick l'ATSEM et Véronique qui s'occupe de l'entretien des locaux. Le personnel du périscolaire est employé par l'ALEF

Point 6 : SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (G.A.S.)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais

du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 225 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,

- **IMPUTE** la dépense au C/65738 de l'exercice en cours.

8 INFOS

- **Compte-rendu Commission Communication CCPR (16/03)** : *commenté par Claudine HUCK*
  La CCPR a décidé la refonte de son site Internet afin de le rendre compatible avec les navigateurs et les systèmes d'exploitation les plus répandus, permettre les exports vers les réseaux sociaux, et ainsi répondre aux attentes du public (locaux et nouveaux arrivants). Le site actuel date de 2008.
  La commission a audité deux candidats ayant répondu à la consultation et émis son avis qui sera soumis aux conseillers communautaires lors de la prochaine assemblée plénière.

- **Compte-rendu commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (28/01)** : *commenté par Claudine HUCK*
  A l'ordre du jour : Appel à projet de la CAF « Prévention de la radicalisation ».
  L'objectif est de soutenir financièrement des actions de promotion et des valeurs de la République et de prévention des radicalisations, renforcer les notions de citoyenneté auprès des jeunes dès l'âge de 10 ans.
  Les membres de la commission, accompagnés de représentants de l'ALEF (gestion des accueils périscolaires) et de la FDMJC (gestion de l'Animation Jeunes), se sont réunis en ateliers pour faire émerger des projets, des perspectives, susceptibles d'être mis en œuvre dans les communes et au niveau de l'intercommunalité, allant dans le sens d'une éducation citoyenne de nos jeunes.

- **Compte-rendu Comité Directeur SELECT'OM (20/02)** : *commenté par Anne-Cécile WANTZ*
  A l'ordre du jour : le vote du budget pour un montant de 9 300 000 €
  Les taxes d'ordures ménagères n'ont pas augmenté.

9. DIVERS

- ***Lotissement communal*** : Le Maire informe
  - La route de Gresswiller sera rouverte à partir du 30 mars, ce qui régulera à nouveau la circulation de la rue des Romains. Un enrobé provisoire sera mis en place prochainement route de Gresswiller.
  - La terre a été renivelée pour permettre l'accès des champs aux agriculteurs.

- Lors de travaux d'assainissement, une conduite d'eau a été endommagée ce qui a entraîné une coupure d'eau pour les habitants du lotissement « Jungenwald »
- Après avoir pris contact avec le président de l'association des arboriculteurs du piémont de Ste. Odile, un moniteur arboricole pourrait venir dans les prochaines semaines pour nous apprendre à tailler les arbres plantés dans le verger communal, (maximum 6 personnes)
- Suite à la demande de Nicolas EINHART, des panneaux « priorité aux véhicules agricoles » seront installés à l'entrée du vignoble.

- AUDTION PROMOTEURS DU 17 MARS :
  Les élus prennent la parole à tour de rôle pour donner leur avis sur les différents promoteurs qui ont proposé leur projet pour la construction des maisons accolées et du collectif.
  C'est l'architecte-constructeur ARCO, dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM qui a fait l'unanimité aussi bien auprès des élus qu'auprès de l'équipe d'architectes qui a accompagné la commune lors des auditions (Michel BAYER du CAUE, Renaud BALZER de SODEREF, Baptiste EVELLIN de AA+ et Mélanie STEGER). Très réceptifs aux remarques de chacun, ils estiment que c'est l'équipe qui a le mieux répondu à nos attentes. Le projet devra être soumis aux Architectes des Bâtiments de France pour avis. Les élus souhaitent toutefois que le Maire s'assure des différentes garanties que propose la société ARCO.

❖ **Prochaines dates** : Jean-Georges HUCK rappelle
- 13 avril : visite du cimetière israélite
- 24 avril : Osterputz
  Afin d'éviter les attroupements, Dominique BARABINOT propose de constituer les ateliers et de définir les endroits de rencontre à l'avance.
  Stéphane MARGUIN propose, pour l'an prochain, d'associer les enfants à l'opération de nettoyage. Les enfants viendraient un samedi matin accompagnés de leurs parents effectuer une action citoyenne.

Fin de la séance : 22h15.